



gérance chambre d'hôtes

Par **butor**, le **02/09/2019** à **14:54**

Bonjour toutes et tous

Ma question (si elle est dans le bon thème)

J'ai eu une proposition de gérance de gîtes & chambres d'hôtes avec reprise du fond de commerce (mais pas les murs) J'aimerais en savoir un peu plus sur la façon d'aborder le sujet

.

Juridiquement , risque encouru , ce qu'il faut savoir ou faireenfin tout pour pouvoir aller plus loin (ou pas) dans cette démarche

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **jos38**, le **02/09/2019** à **18:27**

bonjour. la chambre de commerce pourra vous renseigner pour l'administratif. pour savoir si l'affaire est rentable il faut vous faire aider par un comptable car beaucoup de choses sont à vérifier. le type de gérance, les 3 derniers résultats d'exercice, le montant du loyer , l'état des gîtes intérieur et extérieur, etc.. il ne faut pas confondre chiffre d'affaires et bénéfice, erreur que font beaucoup de personnes

Par **butor**, le **02/09/2019** à **19:14**

Bonsoir et merci pour votre réponse

Il s agit en fait d'un ensemble gite & chambres d'hôtes j'ai vu déjà les lieux , Ce qui me chagrine c'est démarrer le projet et par où commencer ? pour monter un projet de reprise , j'ai lu qu'il y avait beaucoup de solutions mais dire la bonne

Par **butor**, le **03/09/2019** à **08:37**

Bonjour merci pour votre réponse

Le but est justement un salaire d'appoint , il y a une propriété a entretenir donc je peux jouer sur celà pour négocier un loyer modéré , un ensemble d' hangars utilisable pour faire de l'hivernage (caravane bateau garde meuble) et largement la place (1 hect) pour accueillir et organiser des réceptions (mariage) un équipement pour recevoir camping car , possibilité de campeurs et randonneurs de passage

Voilà pourquoi je m'intéresse a cette proposition

Par **jos38**, le **03/09/2019** à **09:40**

bonjour. vous m'effrayez! en tant qu'ancienne commerçante, je peux vous dire que ce n'est pas aussi simple. vous dites possibilité de campeurs, randonneurs, organisation de mariage. est-ce que votre prédecesseur l' a fait? tout cela dépend de la météo et si vous ne faites pas de chiffre, il faut quand même payer la gérance, les charges, l'achat de marchandises, électricité, chauffage, personnel, assurances,(très élevées pour le gardiennage) et évidemment le loyer. avez-vous au moins une formation de gestion?

Par **butor**, le **03/09/2019** à **11:07**

Bonjour

La proprio qui a 72 ans elle a prévu mais trop de choses a priori pour s'occuper de tout en même temps , maintenant c'est une affaire qu'elle me propose a réfléchir , savoir si j'ai la capacité a gérer ?..... mais j'ai l'idée et la volonté même si ça fait pas tout : ça aide

Ce qui me chagrine c'est comment aborder le sujet et avoir les renseignements pour commencer dans ce domaine , et savoir si je vais ou pas continuer dans ce sens

Par **jos38**, le **03/09/2019** à **11:27**

je vois dans vos posts précédents que vous êtes à la retraite et vous cherchez un salaire d'appoint pour la compléter mais là, vous partez dans l'inconnu! voyez votre banquier, la chambre de commerce, la mairie (y a t'il des servitudes? projet de lotissement ou autre), un notaire -personnellement, je le consultais toujours avant de prendre une décision d'achat ou de vente). combien se sont lancés dans des projets pharamineux et ont beaucoup perdu, sinon tout? voyez ce célèbre nageur français, champion olympique et du monde, qui a investi dans un bar à cocktails restaurant à Paris? au début, phénomène de curiosité, ça ne désemplit pas, puis ennuis avec les voisins (trop de bruit), avec le personnel défaillant et quelques mois après l'ouverture, dépôt de bilan ...vous pouvez avoir des idées et de la volonté, si ça suffisait il n'y aurait pas autant de dépôts de bilan chaque année!